

DEPARTEMENT DU RHONE

COMMUNE DE VOURLES

Nombre de conseillers : En exercice : 23 Présents : 17 Votants : 21	L'an deux mil dix, le vingt neuf avril à vingt heures trente minutes à Vourles, le Conseil municipal de Vourles dûment convoqué le vingt deux avril, s'est réuni dans la salle du Conseil à Maison Forte, sous la présidence de Monsieur Serge FAGES, Maire.
Ont voté : Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0	Étaient présents : Serge FAGES, Pascale HAUKE, Gérard GRANADOS, Catherine STARON, Jean Jacques RUER, Sébastien BLANC, Christine DUSSURGET, Laurence MARTINEZ, Marie-Thérèse PRALY, Lorraine BOYER, Laurent SAINT JALMES, Jérôme MONVAILLIER, Paul REGARE, Gianni DE BERNARDIS, Serge MICHAUT, Sabine BEGASSAT, Cécile MATHAUD. Absents : Elisabeth MESNIER, Michel REGNIER, Annie FERNANDES, Dominique REGNIER, Elyane CLOP, Sylvain ARNAUD. Excusés : Elisabeth MESNIER, Michel REGNIER, Annie FERNANDES, Dominique REGNIER, Elyane CLOP, Sylvain ARNAUD. Pouvoirs : Elisabeth MESNIER donne pouvoir à Serge FAGES, Michel REGNIER donne pouvoir à Catherine STARON, Dominique REGNIER donne pouvoir à Laurent SAINT JALMES, Sylvain ARNAUD donne pouvoir à Serge MICHAUT. Secrétaire de séance : Catherine STARON.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2010-038

SEANCE DU 29 AVRIL 2010

OBJET : Avenant au contrat pluriannuel 2007- 2010

Vu le contrat pluriannuel signé entre le Département du Rhône et la commune de Vourles, et approuvé par la commission permanente du 16 mai 2008,

Vu la délibération n°2006-041 en date du 3 août 2006 approuvant le plan de financement définitif du contrat pluriannuel,

Monsieur le Maire rappelle que le contrat pluriannuel conclu avec le conseil général du Rhône a permis à la commune de Vourles de voir financer divers projets par le département du Rhône.

- Pour l'année 2007, était programmé le déménagement du marché aux fruits (taux à 10%),
- Pour l'année 2008, la requalification du centre bourg : aménagement d'une place piétonne, ainsi que la création d'un réseau séparatif au Bois des Côtes (taux à 5%)
- Pour l'année 2009, le taux étant de 0%, aucune opération n'était prévue.

Monsieur le Maire rappelle par ailleurs que le contrat pluriannuel a été conclu pour la période 2007 – 2010, et qu'il arrive donc à échéance en fin d'année.

Par ailleurs, par décision en date du 26 mars 2010, le Département du Rhône a actualisé ses taux d'aide. En conséquence, l'opération « aménagement du cimetière communal » bénéficie pour l'année 2010 d'un taux d'aide de 10% de la dépense subventionnable HT, alors que

l'opération avait été supprimée en 2009, le taux étant de 0%, le montant de la subvention passant alors à 12 500€.

Monsieur le Maire explique que la réévaluation du taux d'aide ne permet pas à la commune de bénéficier d'un montant de subvention plus important. En effet, les subventions allouées par le Département, à travers le contrat pluriannuel, sont plafonnées, et ce plafond ne peut être dépassé quelles que soient les sommes engagées dans les différentes opérations subventionnables.

En conséquence, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à signer l'avenant au contrat pluriannuel 2007- 2010, qui prendra en compte :

- L'opération n°4 – aménagement du cimetière communal

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant au contrat pluriannuel 2007-2010, qui prendra en compte

- L'opération n°4 – aménagement du cimetière communal

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le
Et publication
Le

Le Maire,
S. FAGES

Fait et délibéré les jours,
Mois, an et heure que susdits
et ont signé au registre les membres présents
Pour copie conforme,

Le Maire,
S. FAGES